

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 25 JUN 2015**

**Délibération**  
n° 2015.06.176

**Convention relative  
au financement de  
l'étude d'avant projet  
pour la création de la  
halte ferroviaire à La  
Couronne**

**LE VINGT CINQ JUIN DEUX MILLE QUINZE à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **19 juin 2015**

**Secrétaire de séance** : Gérard BRUNETEAU

**Membres présents** :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Danielle BERNARD, Jacky BONNET, Patrick BOURGOIN, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS ROUGIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Françoise LEGRAND, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Annie MARC, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Olivier RIVIERE, Zahra SEMANE, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

**Ont donné pouvoir** :

Samuel CAZENAVE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Danielle CHAUVET à Joël GUITTON, Catherine DEBOEVERE à Annie MARAIS, François ELIE à Xavier BONNEFONT, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN à Françoise LEGRAND, Jean-Luc VALANTIN à Yannick PERONNET

**Excusé(s)** :

**Absent(s)** :

Samuel CAZENAVE, Danielle CHAUVET, Catherine DEBOEVERE, François ELIE, Philippe LAVAUD, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN, Jean-Luc VALANTIN

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JUIN 2015**

**DELIBERATION  
N° 2015.06.176**

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE /  
POLITIQUES DE MOBILITÉ

Rapporteur : **Monsieur GERMANEAU**

**CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT DE L'ETUDE D'AVANT PROJET POUR LA  
CREATION DE LA HALTE FERROVIAIRE A LA COURONNE**

Dans le cadre du projet de développement de l'offre de service TER périurbain autour de l'agglomération d'Angoulême, SNCF Réseau a été mandaté par la région Poitou-Charentes fin 2012 afin de produire une étude portant sur l'opportunité de création de trois haltes à Saint-Michel sur Charentes, Nersac et La Couronne.

La conclusion de ces études a été restituée lors d'un comité de pilotage le 22 octobre 2013, retenant l'intérêt d'une création de halte ferroviaire TER à La Couronne. Il a alors été décidé d'approfondir les études afin d'arrêter une solution technique d'aménagement : la solution passerelle + ascenseurs (variante élargie vélos) + escaliers a alors été retenue le 21 novembre 2013.

Suite à un tour de table financier, les partenaires de l'opération ont décidé lors du comité de pilotage du 19 novembre 2014 de lancer une phase d'études Avant-Projet (AVP) de création de la halte TER de La Couronne sur la ligne ferroviaire en double voie électrifiée reliant Angoulême à Bordeaux sur la base d'une solution étudiée en phase d'émergence.

Cette solution reprend le principe de la construction d'une passerelle piétonne pour le franchissement des voies ferroviaires avec ascenseurs et escaliers, pour une estimation globale du projet à 4,2 M€ dont 1,7 M€ pour les quais et 2,2 M€ pour le franchissement en conditions initiales de réalisation (CE 2016).

La gare de La Couronne se situe également sur le pôle intermodal prévue par le GrandAngoulême dans le cadre du projet de restructuration du réseau de transport urbain et notamment du transport en commun en site propre (TCSP) dont la réalisation est programmée pour 2017-2018.

Une convention entre la région Poitou-Charentes, le GrandAngoulême, la commune de La Couronne et SNCF Réseau va être signée avec pour objet de définir :

- la consistance de l'étude d'avant-projet à réaliser,
- les modalités d'exécution et de suivi des études d'avant-projet,
- l'assiette de financement et le plan de financement,
- les modalités de versement des fonds.

L'enveloppe financière prévisionnelle du projet à l'issue des études préliminaires est estimée à 4 200 000 € HT aux conditions de réalisation (CE 2016). L'enveloppe financière prévisionnelle des études Avant-Projet à l'issue des études préliminaires est estimée à 210 000 € HT aux conditions de réalisation.

Le plan de financement de l'opération pour la réalisation de la halte TER de La Couronne a été défini comme suit (comité de pilotage du 19 novembre 2014) : sachant que en accord avec le Président du Département par courrier du 12 janvier 2015, le GrandAngoulême préfinance la part de ce dernier qui lui sera rétribué dans la cadre de la convention d'investissement en cours d'élaboration entre les deux collectivités.

Partenaires	Opération (€ CE 2016)	Dont études AVP (€)
Région Poitou-Charentes	2 045 000 €	105 000 €
GrandAngoulême	35 000 €	35 000 €
Commune de La Couronne	35 000 €	35 000 €
Département de la Charente	35 000 €	35 000 € *
COSEA	650 000 €	0 €
RFF	1 400 000 €	0 €
<b>Total</b>	<b>4 200 000 €</b>	<b>210 000 €</b>

\* Part du conseil départemental préfinancé par le GrandAngoulême

Vu l'avis favorable de la commission aménagement durable du territoire du 3 juin 2015,

Vu l'avis favorable de la commission ressources-prospectives du 10 juin 2015,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** la convention relative au financement de l'étude d'avant-projet pour la création de la halte ferroviaire à La Couronne.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant, à signer la convention.

**D'IMPUTER** la dépense au budget principal à l'article 2041831 sous rubrique 824.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u>  30 juin 2015	<u>Affiché le :</u>  30 juin 2015